

*Votre quartier va changer
Prenez son avenir en main !*

Site

Hôpital Saint-Vincent de Paul

ASSOCIATION POUR LE QUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL 14^{ème}

Le 2 décembre 2014, lors de la *réunion publique de lancement de la concertation pour le nouvel éco-quartier Saint-Vincent de Paul*

Je suis François Schlumberger et parle au nom de l'Association pour le Quartier Saint-Vincent de Paul, l'association, la seule je crois, de riverains-habitants de l'ancien hôpital, dont bien des membres sont présents ce soir.

Cela fait maintenant 1 an et demi, depuis la création de notre association, que nous parlons de concertation ... et appelons à concertation. Nous espérions que, comme vous l'aviez indiqué à de multiples reprises depuis plusieurs mois, celle-ci débiterait, enfin, après les élections municipales. Et qu'elle serait, je vous cite, *exemplaire, innovante et transparente*.

Et effectivement, en apparence, elle a débuté depuis septembre / octobre.

Nous nous sommes rencontré dans votre bureau à la mairie, lors de réunions du Conseil de quartier, le sujet a été abordé en Conseil d'arrondissement, nous nous sommes vu au Comité d'organisation de la concertation (au cours duquel vous nous avez remis des documents qui devaient rester confidentiels jusqu'à ce soir puisque vous vouliez les projeter en primeur ... ce que vous n'avez pas fait. Pourquoi ?) ... et donc ce soir.

Donc, la concertation a effectivement débuté.

En apparence car il apparaît de plus en plus que derrière le mot de concertation, nous mettions, des choses différentes voire très différentes.

Déjà, en 2010, le Conseil de Paris, en votant une délibération sur l'aménagement du site de l'hôpital Saint-Vincent de Paul et en lançant un appel d'offre indiquait, je lis :

Le pilotage des études de conception urbaine sera mené par la Direction de l'Urbanisme et se fera en étroite collaboration avec l'AP-HP, la mairie du 14^{ème} ... en concertation avec les usagers et les habitants de ce quartier ... préalablement à la cession de l'emprise foncière du site Saint-Vincent de Paul par l'AP-HP.

En matière de concertation sur le sujet, nous avons eu droit en janvier dernier, après de nombreuses relances, à quelques documents. Documents que nous avons mis sur notre site internet.

Mais de dialogue et d'échanges aucun. De concertation aucune !!

Or, vous le savez bien, puisque vous nous l'avez vous-même indiqué lors de notre réunion publique du 6 février dernier, le prix de cette cession est structurant pour le contenu du futur site. Pour que chacun comprenne bien, si le site devait être un vaste jardin public, un grand musée, des bureaux ou une tour de logement, le prix de cession entre l'AP-HP et la Ville de Paris serait différent. C'est d'ailleurs ce qui explique que la négociation autour du prix dure depuis plusieurs années !

Donc, quand le prix de cession sera fixé, le contenu du futur quartier Saint-Vincent de Paul sera en très grande partie figé, sans qu'il n'y ait eu la moindre concertation, en violation de la délibération du Conseil de Paris de 2010.

C'est d'ailleurs ce qui explique les nombreux, et, de séance en séance, les de plus en plus nombreux, « invariants » qui ont été présentés ce soir. Invariants signifiant n'étant pas soumis à la concertation !!

Et, que se passe-t-il maintenant, depuis la rentrée ?

Le Comité de Pilotage de la concertation qui nous semblait devoir être un lieu d'échanges, d'information et de débats est devenu un simple Comité d'Organisation de la concertation. Pourquoi ? Pourquoi ce changement ... non concerté ?

Et à quoi va servir ce Comité ?

Je veux être concret en présentant 2 exemples

Vous savez que nous avons élaboré un questionnaire pour mieux connaître les attentes des riverains

- Nos membres ont indiqué souhaiter plutôt une piscine qu'un gymnase
- Vous avez prévu plutôt un gymnase qu'une piscine

Il est probable qu'une analyse préalable partagée, aurait permis d'aboutir à une conclusion commune.

Autre exemple, beaucoup plus important :

Pourquoi le maintien et l'extension de la Fondation Cartier ne fait-il pas l'objet, au sein du Comité de la Concertation, d'analyse, d'échanges, de débats. L'opacité de cette négociation est troublante.

Ce qui nous frappe et, permettez-moi de vous le dire très respectueusement mais très fermement au nom de notre association, Madame la Maire, c'est qu'il nous semble qu'une concertation, une vraie concertation, aurait dû être ou devrait permettre de :

- Faire un état des lieux en commun
- Partager toute la documentation spécifiquement élaborée
- Elaborer en commun un diagnostic

avant de fixer des objectifs ... comme vous l'avez fait ce soir sur de très très nombreux points !

Aujourd'hui, nous craignons fortement que ce ne soit pas une *concertation exemplaire et transparente* qui s'amorce.

Nous disons « aujourd'hui », mais nous aimerions pouvoir dire « pour l'instant », car si vous nous mettiez dans la boucle de l'étude de conception urbaine et autour de la table dans la « négociation » entre l'AP-HP et la Ville de Paris comme la résolution de 2010 en faisait obligation, alors la concertation aurait une tout autre tonalité. Nous en sommes persuadés !

Permettez-moi de conclure en citant une tribune libre parue hier dans un grand quotidien du soir sous la plume d'un architecte urbaniste que je ne connais pas (Albert Lévy).

Il termine sa tribune relative à la tour *Triangle* en disant, je cite :

Pourquoi les associations de riverains et d'habitants n'ont pas été entendues ?

Pourquoi ne se sont-elles pas plus manifestées ?

Pour ce qui concerne Saint-Vincent de Paul, vous l'avez bien compris, nous sommes là, demandeur de dialogue, d'échange et d'une vraie concertation, non contrainte

Songez-y Madame la Maire !

Je vous remercie